

Les actions agricoles autour des captages pour la préservation de la qualité de l'eau

Sur le Val de Gray, les pollutions affectant les captages prioritaires sont majoritairement liées aux activités agricoles. Autour de chaque captage prioritaire, la collectivité doit mettre en œuvre des actions avec tous les acteurs du territoire afin de restaurer et préserver la qualité de l'eau. Conscients des risques, les agriculteurs s'engagent volontairement avec la CCVG afin de faire évoluer leurs pratiques pour l'environnement et la santé.

LES ACTIONS AGRICOLES SUR LE TERRITOIRE DE LA CCVG



RÉDUCTION DES INTRANTS

- Allongement des rotations
- Introduction de nouvelles cultures
- Étude d'implantation de nouvelles filières locales
- Traitements raisonnés des cultures



RÉDUCTION DES LESSIVAGES ET DE L'ÉROSION DES SOLS

- Maintien des prairies
- Implantation de zones enherbées
- Implantation de haies
- Étude sur les zones à fort risque de transfert de pollution



ACCOMPAGNEMENT TECHNIQUE

- Journées techniques et formations
- Suivi des agriculteurs
- Conseils

Les actions collectives

Ensemble nous pouvons aussi diminuer la pression sur la qualité de l'eau en effectuant les bons gestes :



Ne rien jeter dans vos toilettes sauf du papier toilettes



Ne pas jeter de produits toxiques dans les évacuations d'eau : peinture, solvants et huiles



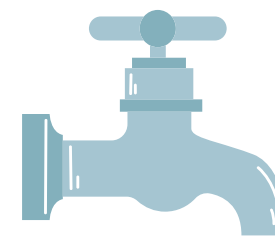
Utilisez au maximum des produits biodégradables pour l'entretien de votre habitation



Ne pas jeter ses déchets en pleine nature



La vente, l'achat et l'utilisation de pesticides de synthèses au particulier sont interdits depuis janvier 2019. Seuls des produits biocides utilisant des organismes vivants ou des matières naturelles peuvent être utilisés dans vos jardins.



L'EAU dans le Val de Gray

Circuit d'approvisionnement et préservation de la qualité de l'eau



RENSEIGNEMENTS / CONTACT
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VAL DE GRAY
Service de protection des captages :
environnement@cc-valdegray.com

Le petit cycle de l'eau : le cycle domestique

Avant et après son passage dans les habitations, l'eau passe par plusieurs étapes nécessaires à la préservation de la santé et de l'environnement.

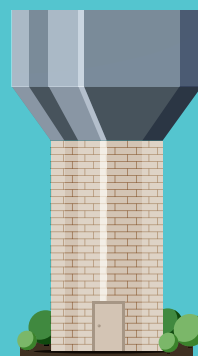
ÉTAPE 1 : LES CAPTAGES

C'est l'endroit à partir duquel l'eau est prélevée dans l'environnement à l'aide d'un forage et de pompes. La majorité des eaux prélevées sur le territoire de la collectivité provient de nappes d'eau souterraine. 13 captages sont exploités sur le territoire pour desservir la totalité des habitations, commerces, industries et fermes.



ÉTAPE 2 : LE TRAITEMENT DE L'EAU

Divers filtrages et traitements permettent de rendre l'eau propre à la consommation.



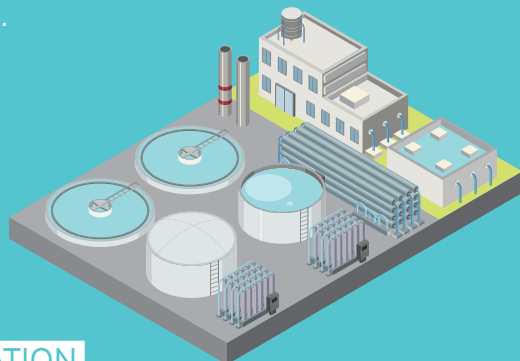
ÉTAPE 3 : STOCKAGE ET DISTRIBUTION

Après traitement l'eau est d'abord stockée dans des réservoirs (château d'eau, réservoir enfoui...). Elle est ensuite acheminée dans les habitations selon les besoins des consommateurs.



ÉTAPE 5 : LE REJET

Généralement, l'eau épurée est rejetée dans le milieu naturel (cours d'eau, fossés). Il peut en subsister des pollutions. Les boues produites lors du traitement des eaux usées, sont riches en azote et en phosphore. Elles peuvent servir d'engrais organiques et sont valorisées par épandage agricole.



ÉTAPE 4 : L'ÉPURATION

Les eaux usées domestiques sont de différentes sortes : les eaux vannes issues des toilettes et les eaux grises ou ménagères provenant des douches, cuisines, lave-linge...

Sur la communauté de communes, une trentaine de stations d'épuration permettent d'éliminer les matières organiques et les substances dissoutes provenant des toilettes. Le fonctionnement des stations peut être endommagé à cause de produits peu dégradables jetés dans les conduites d'évacuation comme les lingettes et d'autres produits toxiques...

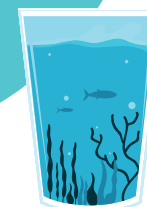
? Qu'est-ce qu'une eau de qualité ?

Une eau potable de qualité doit répondre à l'ensemble des normes de potabilité. Quand les normes ne sont pas respectées l'eau peut représenter un risque pour la santé et l'environnement.

Quelques chiffres clés d'une eau de qualité :

50 MG/L
La concentration en *nitrate*s doit être inférieure à 50 mg/l pour la consommation humaine et tendre vers 25mg/l pour l'environnement.

0.05 µG/L
La concentration en *pesticides totaux* doit être inférieure à 0.05 µg/l et à 0.01 ug/l pour chaque pesticide.



Qu'est-ce qu'un captage prioritaire ?

Les pollutions touchant les captages sont principalement d'origines humaines (domestiques, industrielles ou agricoles).

Un captage prioritaire est un captage :

- Dégradé par les pollutions diffuses
- Où la ressource est stratégique au regard de la population desservie (pas de ressource de substitution, un certain nombre d'habitants concernés...)
- Nécessitant la mise en place d'un programme d'actions préventives pour restaurer la qualité de l'eau.